

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1^{er} février 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Actualisation du tableau des emplois permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de :

- procéder à l'ouverture d'un poste d'animateur territorial, afin de procéder à la nomination d'un agent positionné sur des missions d'animateur au sein de la ludo médiathèque, suite à sa réussite à concours ;
- procéder à l'ouverture d'un poste d'ingénieur territorial pour assurer des missions de chef de projet Systèmes d'Information Géographique au sein de la DSIN, et organiser un tuilage avec l'actuel chef de projet dont le départ à la retraite est prévu le 1^{er} octobre 2022 ;
- permettre la possibilité de pourvoir par un agent contractuel le poste de chef.fe de projet systèmes d'information au sein de la DSIN, ouvert par délibération n° 2018-94 du 1^{er} octobre 2018 recensant la création des emplois permanents. Ce recrutement interviendra dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisées, compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées sur ledit poste. La rémunération sera basée en référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux avec le régime indemnitaire inhérent au poste.
- Ouvrir un poste d'Attaché territorial pour permettre le recrutement d'une chargée de mission aménagement, foncier et valorisation du patrimoine, dans l'attente de la fin du contrat de l'agent en poste, afin de permettre une période de tuilage.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Ouverture		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Animateur territorial	1	Temps complet
Ingénieur territorial	1	Temps complet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Attaché territorial	1	Temps complet
---------------------	---	---------------

Ceci exposé,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 3.II, 3-2, 3-3, et 34 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique, notamment celui du 30 juin 2021, du 22 septembre 2021, du 8 décembre 2021, du 12 janvier 2022 ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
27 voix pour
2 abstentions
5 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220207-2022-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022

Publication : 11/02/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.